

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU 08 AVRIL 2022**

Le 08 avril deux mil vingt-deux, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TRENTELS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire (sans public dans le cadre des mesures sanitaires) à la Salle des Fêtes (mesures sanitaires), sous la présidence de M. Lionel PAILLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} avril 2022

Membres en exercice	Membres présents	Membres représentés	Membres votants
15	12	02	14

PRÉSENTS :	M. PAILLAS Lionel, Mme LAMBERT Marylin, Mme FAUBEL Élisabeth, M. LOPEZ Jean-Pierre, M. LABROUSSE Philippe, M. SECHET Frédéric, Mme RENOULLEAU Sandra, Mme VOIRIN Nathalie, Mme OLIVIER-JOLY Alicia, M. DESPRAT Christophe, Mme BONNEILH Claire M. BONNOR Richard
PROCURATIONS	Mme EL OUADIDI Khadija à Mme LAMBERT Marylin, M. GRANICZNY Dominique à M. DESPRAT Christophe
ABSENT	M. DA SILVA Jean-Paul
REPRÉSENTÉS	Mme EL OUADIDI Khadija, M. GRANICZNY Dominique
SECRÉTAIRE DE SÉANCE :	Mme RENOULLEAU Sandra

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 18 Mars 2022.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, qui l'accepte à l'unanimité, que l'ordre du jour du présent Conseil sera modifié en ce sens que la délibération suivante est retirée de l'ordre du jour.

2022-44 - Autorisation de Programme (AP/CP) : Sécurisation Village

2022-45

DELIBERATION N° 2022-038 : Travaux en régie – Rénovation de l'appartement de l'école de Trentels

Votes pour : 14

Vote contre : 00

Abstention : 00

Monsieur le Maire présente aux Conseil municipal les travaux en régie effectués par les agents communaux pour la rénovation de l'appartement de l'école de Trentels :

Intitulé	Montant des fournitures de fonctionnement	Coût Nombre d'Heures travaillées	Total
2021 Travaux en régie Appartement Ecole de Trentels 108 Avenue de la République	5 197.91 €	4 687.33 € 236 h	9 885.24 €
2022 Travaux en régie Appartement Ecole de Trentels 108 Avenue de la République	1 696.09 €	1 467.64 € 85 h	3 163.64 €
TOTAL	6 894 €	6 154.97 € 321 h	13 048.97 €

Il précise que le montant des fournitures (cuisine) et travaux (peinture) concernant ce chantier, payées en investissement s'élève à 6099.52 € TTC.
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le tableau des travaux en régie.

DELIBERATION N° 2022-039 : Fiscalité – Vote des Taux communaux 2022

Votes pour : 14

Vote contre : 00

Abstention : 00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi N°80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale et notamment les articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi N°82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022,

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que comme chaque année, il doit être procédé au vote des taux d'imposition avant le 15 avril de l'année.

Monsieur le Maire indique que lors de la commission finances, il a été présenté que pour maintenir la qualité du service communal proposé aux habitants et financer le programme des investissements de la commune, il est nécessaire de faire évoluer à la hausse, les taux de fiscalité de la commune.

Ainsi, pour la construction du Budget Primitif 2022, il est proposé d'augmenter les taux d'imposition comme indiqué ci-après :

TAXES	TAUX
Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB)	42.47 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties (TFPNB)	63.37 %

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** d'appliquer pour l'année 2022 les taux d'imposition suivants :

TAXES	TAUX
Taxe Foncière Propriétés Bâties (TFPB)	42.47 %
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties (TFPNB)	63.37 %

- **CHARGE** M. le Maire de transmettre cette décision aux services fiscaux.

DELIBERATION N° 2022-040 : Subventions versées 2022

Votes pour : 14

Vote contre : 00

Abstention : 00

Considérant qu'à l'issue du vote des crédits ouverts à l'article des subventions (6553 et suivants), il y a lieu de se prononcer sur leur répartition. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- de répartir les crédits des subventions comme suit :

Nom de l'Association	Subvention versée en 2022 (en €)	RAPPEL Subvention versée en 2021 (en €)
Diverses Familles pour voyages scolaires des élèves du secondaire (30 € / élève)		0
Association Union Sportive TL XIII	1220	1220
Association Plein Vent	410	410
Association Jumelage Amitiés Perbais TL	350	350
Association Familles Rurales de TL	350	350
Société de Chasse de TL	240	240
Association des Parents d'Elèves de TL	200	200
Association La Boule de TL	170	170
Amicale des Anciens Combattants de TL	150	150
Association des aînés de TL Le Trèfle - GM	140	140
Sous -Total	3 230	3 230

Nom de l'Organisme	Subvention versée en 2022 (en €)	RAPPEL Subvention versée en 2021 (en €)
Association ADMR - Canton de Penne d'Agenais	450	450
Association UNA Pays de Serre de Penne d'Agenais	180	180
Association SOS Surendettement	50	50
Association Maison des Femmes	160	160
Association Les Restaurants du Cœur	30	30
Association Alliance 47	30	30
Association France Adot	50	50
Sous -Total	950	950
Radio 4	50	50
Le Souvenir Français de Penne d'Agenais	50	50
CO.DE.LI.APP (Défense Ligne SNCF)	50	50
Centre de soins de la Faune Sauvage de Tonneins CSFST	50	50
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Fumel	50	50
La Prévention Routière	50	50
Fédé. Départ. Départ. Des Group. Défense contre les ennemis des cultures du 47	30	30
CAUE 47 (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne)	200	200
Sous -Total	530	530
Rappel Subvention exceptionnelle déjà votée	400	/
TOTAL DES SUBVENTIONS VERSÉES	5 110 €	4710 €

**DELIBERATION MUNICIPALE N° 2022-041 : Budget du Lotissement Communal –
Vote du Budget primitif 2021**

Votes pour : 14

Vote contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE

les propositions nouvelles du Budget Primitif 2022 du Lotissement communal :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	163 840.00	160 356.00
Recettes	163 840.00	160 356.00

Pour rappel, total budget :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	163 840.00 (dont 0.00 de RAR)	160 356.00 (dont 0.00 de RAR)
Recettes	163 840.00 (dont 0.00 de RAR)	160 356.00 (dont 0.00 de RAR)

DELIBERATION N° 2022-042 : Budget Communal – Vote du Budget primitif 2022

Votes pour : 14

Vote contre : 00

Abstention : 00

M. le Maire présente les grandes lignes des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement du budget 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VOTE

- les propositions nouvelles du Budget Primitif 2022 du Budget principal :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	731 748.00	284 076.00
Recettes	731 748.00	322 406.00

Pour rappel, total budget :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	731 748.00 (dont 0.00 de RAR)	334 661.00 (dont 50 585.00 de RAR)
Recettes	731 748.00 (dont 0.00 de RAR)	334 661.00 (dont 12 255.00 de RAR)

DELIBERATION N° 2022-043 : Modification de la grille tarifaire de location des salles communales, des tables et chaises

Votes pour : 14

Vote contre : 00

Abstention : 00

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la location des salles de la commune ont été fixés par délibération du 25 juin 2021. Il propose au Conseil Municipal de réexaminer les tarifs de location des salles communales selon les usages ainsi que le tarif de location des tables et chaises

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- De fixer les tarifs de location des salles de la commune, à compter du 15 avril 2022 comme suit :

SALLE DES DETES DE TRENTELS	<i>Après rangement et balayage par l'utilisateur</i>	Une soirée du lundi au vendredi	Le week-end du Samedi <u>à partir de 9h00</u> au dimanche inclus	Location Week-end Jour supplémentaire (le vendredi <u>à partir de</u> <u>9h00</u> ou le lundi)
	Réunions à but non lucratif, Assemblée Générale	Manifestations à but lucratif	Autres utilisations	
Associations, écoles et sociétés de la commune	Gratuit	Gratuit dans la limite de 2 par an (de sept. à août) puis 50.00 € au-delà		0.00 €
Familles de la commune y compris propriétaires assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties	/	/	100.00 €	30.00 €
Associations ou sociétés extérieures à la commune	50.00 € <i>(en semaine exclusivement)</i>	300.00 €	400.00 €	50.00 €
Familles hors commune		/	400.00 €	50.00 €
Structures institutionnelles d'Etat ou structures territoriales	Gratuit	Gratuit	/	/

SALLE DES DETES DE TRENTELS	
Chèque de CAUTION	500.00 €
Bal du 14 juillet organisé par une association communale	Gratuit
Fête de la Musique organisée par une association communale	Gratuit

SALLE DE LUSTRAC *	<i>Après rangement et balayage par l'utilisateur</i>	Une soirée du lundi au vendredi	Le week-end du Samedi <u>à partir de 9h00</u> au dimanche inclus	Location Week-end Jour supplémentaire (le vendredi <u>à partir de 9h00</u> ou le lundi)
	Réunions à but non lucratif, Assemblée Générale	Manifestations à but lucratif	Autres utilisations	
Associations, écoles et sociétés de la commune	Gratuit	Gratuit dans la limite de 2 par an		
Familles de la commune y compris propriétaires assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties	/	/	70.00 €	10 €
Associations ou sociétés extérieures à la commune	/	/	/	/
Familles hors commune	/	/	/	/

SALLE DE LUSTRAC	
Chèque de CAUTION	300.00 €

* Possibilité de location soumise au planning des matches du Club de Trentels-Ladignac XIII, des activités associatives déjà programmées, et des périodes d'ouverture du camping municipal

SALLE DE LADIGNAC*	Après rangement et balayage par l'utilisateur	Une soirée	Le week-end du vendredi au lundi
	Réunions à but non lucratif	Manifestations à but lucratif	Autres utilisations
Associations de la commune	Gratuit	/	/

* Possibilité de mise à disposition soumise au planning des activités associatives déjà programmées

- De maintenir les tarifs de location de tables et chaises à compter du 1^{er} juillet 2021 comme suit :

Une table	1.50 € l'unité
Une chaise	0.50 € l'unité

DELIBERATION N° 2022-044 : Aliénation de tronçons de chemins ruraux – Détermination du prix de vente

Votes pour : 14

Vote contre : 00

Abstention : 00

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours d'aliénation de plusieurs tronçons de chemins ruraux suite à la demande de propriétaires riverains concernant les chemins suivants :

- Délaissé du **Chemin Rural de « Cassegros à Jardy »** dans sa partie constituant une voie sans issue (*délibération n° 2021-017 du conseil municipal du 12 février 2021*),
- Partie du **Chemin Rural de Borde-Haute** située entre deux propriétés et n'étant plus matérialisée, et dont une partie a déjà été vendue (*délibération n° 2021-038 du conseil municipal du 07 mai 2021*),
- Partie du **Chemin Rural de Laffargue**, constituant une voie sans issue, situé en zone N en bordure du Lot en haut d'une falaise (*délibération n° 2022-010 du conseil municipal du 11 février 2022*),
- Partie du **Chemin Rural du Presbytère de Ladignac**, constituant une voie sans issue, mitoyenne d'une maison d'habitation (*délibération n° 2022-011 du conseil municipal du 11 février 2022*),
- Partie du **Chemin Rural de « Lacay à Libos » sise à Pèque-Lèbre**, n'étant plus matérialisée et dont la présence de deux autres chemins ruraux à proximité permet l'accès aux parcelles riveraines (*délibération n° 2022-012 du conseil municipal du 11 février 2022*).

A la suite de sa rencontre avec le commissaire enquêteur agréé, rencontré pour la préparation de l'ouverture de l'enquête publique, il y a lieu de délibérer pour fixer le prix de vente des terrains susceptibles d'être vendus à l'issue de la procédure.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la demande, et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membre présents et représentés,

DECIDE

- Du prix de vente pour chaque chemin rural comme suit :

Localisation	Prix au m ²
Délaissé du Chemin Rural de « Cassegros à Jardy	1 €
Partie du Chemin Rural de Borde-Haute n° 1	
Partie du Chemin Rural de Borde-Haute n° 2	
Partie du Chemin Rural de Laffargue	
Partie du Chemin Rural du Presbytère de Ladignac	
Partie du Chemin Rural de « Lacay à Libos » sise à Pèque-Lèbre	

- De charger M. le Maire d'en informer les demandeurs afin d'obtenir leur accord sur le prix et sur la chose avant d'engager l'enquête publique.

QUESTIONS DIVERSES & COMMISSIONS

- CC FUMEL VALLEE DU LOT

Monsieur le Maire rapporte les décisions prises par le Conseil communautaire de Fumel Vallée du Lot qui s'est tenu le 07 avril 2022, notamment d'un vote unanime de la hausse des taux de fiscalité intercommunaux.

- COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE FUMEL VALLEE DU LOT

M. LABROUSSE rapporte la commission « développement économique » qui s'est tenue le 31 mars dernier. Il évoque le site <https://www.producoin-valleedulot.fr>. Il s'agit d'un annuaire créé à l'initiative du Club d'Entreprises du Grand Fumémois, il a pour vocation de mettre en relation les clients avec toutes les entreprises du territoire. Par ailleurs, l'appli « ma ville, mon shopping », lancée pendant le confinement va être relancée en mai 2022.

Il rapporte que 4 exploitations agricoles ont reçu un soutien financier au titre de l'aide aux jeunes exploitants, que les 4 locaux proposés à de jeunes entrepreneurs par la pépinière d'entreprise sont tous occupés, que la communauté de communes va faire paraître un encart de présentation du territoire dans le guide du routard.

Il évoque le bilan du FISAC (Fond d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce) qui a retenu 18 dossiers pour un montant de 131 000 €. Ce programme change de nom prochainement.

- SIVU CHENIL FOURRIERE

M. BONNOR rapporte les difficultés liées au fonctionnement du Conseil syndicat avec son Président ayant conduit les délégués à la démission en masse. En effet, c'est le seul moyen de pouvoir organiser l'élection d'un nouveau Conseil et d'un nouveau président.

- AT 47

Monsieur le Maire rapporte la rencontre avec l'AT 47 du Département de Lot-et-Garonne pour le projet de développement touristique autour de Lustrac.

Ce projet pourrait être subventionnable à 70 % et il est possible de l'inscrire dans le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

- SECURISATION DU BOURG

M. le Maire rapporte les propositions de l'étude de l'aménagement et de la sécurisation du bourg. Il informe que la commune a signé le 05 avril l'acquisition de la parcelle qui permettra l'agrandissement du parking de l'école de Trentels.

- EPANDAGE DE DIGESTAT

M. le Maire rapporte sa rencontre avec le Directeur de la Cuma de Tournon qui organise le transport du digestat issu du méthaniseur de Fonroche épandu sur des parcelles de la commune. En effet, il a été constaté des boues sur les routes et surtout la dégradation de petites routes empruntées par de gros engins agricoles. Après un rappel à la législation qui confère à l'agriculteur l'obligation de signaler le risque « boue » et de nettoyer la route après le chantier, la Cuma de Tournon a informé M. le Maire de la future acquisition d'une balayeuse permettant le respect de la législation. M. le Maire s'interroge sur la responsabilité de Fonroche, dans la dégradation des routes et de la procédure de constat et de demande d'indemnisation pour une remise en état de la voirie.

- AGRICULTURE

M. le Maire rappelle l'épisode de gel printanier ayant fortement impacté les cultures des arboriculteurs de la commune. Une réunion avec les exploitants de la commune est prévue prochainement. La commune tente de rajouter à l'ordre du jour l'intervention d'un agent de la DDT pour l'accompagnement dans les démarches d'indemnisation.

- QUARTIER RURAL DE LUSTRAC

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'Assemblée Générale de l'association Tera se tiendra le 30 avril prochain à « Lartel » à MASQUIERES, à laquelle l'ensemble du Conseil est convié. D'autre part, il rappelle que la signature des statuts de la SCIC avec l'entrée au capital de la commune est prévue le 07 mai 2022.

- JUMELAGE AVEC PERBAIS (Belgique)

M. LABROUSSE et Mme LAMBERT rapporte le programme d'accueil des belges avec notamment le pot de l'amitié le 17 avril.

- CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN ASSOCIATIF

M. le Maire présente le Contrat d'Engagement Républicain que toutes les associations qui bénéficient d'une aide publique devront présenter à leurs adhérents pour en accepter les termes et le retourner signé aux financeurs publics.

- SOLIDARITÉ AVEC L'UKRAINE

La commission « Solidarité Ukraine » s'est réunie jeudi dernier pour envisager l'accueil par la commune de réfugiés au camping. Les besoins en mobilité, en inclusion ne favorisent pas les villages ruraux tels que le nôtre. En effet, la mise en place d'un accueil de qualité permettant l'apprentissage de la langue française, l'accès aux formalités et à l'emploi ne permet pas à la commune via son camping de pouvoir accueillir des familles dans de bonnes conditions, celui-ci étant trop excentré.

- CONSOL 47

M. le Maire présente l'action CONSOL pour « CONduite SOLidaire ». L'association AGIRabcd propose à des propriétaires de voiture de devenir pilotes bénévoles d'une ou plusieurs personne(s) de leur commune. En contrepartie, ils reçoivent une indemnité basée sur les kilomètres parcourus.

- ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Dimanche 10 avril de 8h à 19h, le bureau de vote de la Salle des fêtes attend les 660 électeurs inscrits sur la liste électorale.

Le prochain Conseil se tiendra le vendredi 06 mai 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Le 13 avril 2022

Le Maire, Lionel PAILLAS

Le Secrétaire de Séance, Mme Sandra RENOLLEAU

